

Données factuelles :

Autre testament de Marie Masip femme de Jean Escande
cordonier. Son heritiere dame Jeanne de P.... veuve de
Maître de M....

Le 20 janvier 1767, avant midi, au faubourg de Caussade en Quercy, dans la maison de la testatrice, Marie Masip fille de feu Jean Pierre Masip, tailleur d'habits, et femme de Jean Escande, cordonnier, habitante dudit faubourg, étant couchée dans un lit, à raison de la maladie qu'il a plut au bon dieu de lui envoyer, étant grace au seigneur dans ses bons sens, mémoire, entendement et connaissance parfaite, bien parlant, voyant, entendant et connaissant parfaitement, de son bon gré et volonté, m'a prié et requis de vouloir lui livrer et recevoir son testament livrer et recevoir son testament. Ladite testatrice donne et legue à Pierre, Guillaume, Daniel et Suzanne Escande ses quatre enfants et dudit Jean Escande, à chacun, la légitime, et les fait ses héritiers particuliers. Plus donne et lègue au postume ou postumes dont elle se trouve enceinte, la légitime qu'il pourrait ou pourraient avoir sur ses biens, les faisant son ou ses héritiers particuliers. Et en tout et chacun ses autres biens, institue pour son héritière générale et universelle, Dame Jeanne de Pecholier (?), veuve de maître Pierre de Malenelle (?), avocat en parlement, habitante de la présente ville ; déclarant que ses biens immeubles sont d'une valeur de huit cent cinquante livres et que le mobilier qu'elle peut avoir la valeur de vingt livres. Présents : le sieur Jean Delpech, marchand, Pierre et autre Pierre Vigourdan, frères, fils du sieur Joseph Vigourdan, marchand, Jean Vaudon, cordonnier, Pierre Soulier, maître selier et Pierre Roucounieres, habitant dudit faubourg. Delpech. Vigourdan. Vigourdan. Vandon. Soulié. Pierre Roucounieros. Lacombe, notaire royal.

(c) jchr